
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1886.

Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de grande Naturalisation.

(Voir les N^{os} 68, 86, 93, 111, 119, 142, 143, 150, 160, 162, 174 et 190, session de 1884-1885, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président ; CROCQ, SIMONIS, LEIRENS, le Comte TH. DE LIMBURG STIRUM, DE PRET ROOSE DE CALESBERG et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I.

Par M. LE BARON T'KINT DE ROODENBEKE, sur la demande du sieur PIERRE ANTOINE, cordonnier, à Houdemont (Luxembourg).

MESSIEURS,

Le sieur Antoine, Pierre, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Redange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 juin 1826. et habite la Belgique depuis 1848.

Le pétitionnaire est établi à Houdemont, où il exerce la profession de cordonnier. Il a épousé une femme belge et huit enfants sont issus de cette union.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Il est dispensé au paiement du droit d'enregistrement en vertu du 4^o de l'article 1^{er} de la loi du 7 août 1881. en sa qualité d'habitant des parties cédées du Luxembourg né avant le 4 juin 1839.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 93 voix contre 2.

Votre Commission vous propose de lui réserver bon accueil.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur BLEYENHEUFT, AUGUSTE-ENGLEBERT, industriel, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Bleyenheuft, Auguste-Englebert, sollicite la grande naturalisation. Il est né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 2 juin 1842.

Il habite la Belgique depuis 1868 et exploite à Bruxelles un important établissement de tannerie.

Il a épousé une Belge et quatre enfants sont issus de ce mariage.

Il a satisfait, en Allemagne, aux lois sur la milice et il s'engage à acquitter les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 93 voix contre 2.

Votre Commission vous propose de lui réserver bon accueil.

III.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JACOB EISENKRAEMER, négociant, à Arlon.

MESSIEURS,

Le sieur Eisenkraemer, Jacob, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Simmes-unter-D'haun (Prusse), le 15 juin 1842.

Depuis 1867, il est établi comme négociant à Arlon. Il est propriétaire de la maison qu'il occupe et son commerce est prospère. Il a épousé une femme originaire d'Arlon et est père de quatre enfants.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice et il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 92 voix contre 3.

Votre Commission vous propose de prendre la demande en considération.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur GÉRARD-JACQUES OTTEN, docteur en médecine, à Hérenthals (Anvers).

MESSIEURS,

Le sieur Otten, Gérard-Jacques, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Heesch (Pays-Bas), le 2 juillet 1842.

Il habite la Belgique depuis 1856.

Le pétitionnaire est docteur en médecine à Hérenthals. Il est époux d'une femme belge et père de trois enfants.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement déterminé par la loi.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 94 voix contre 1.

Votre Commission vous propose de lui réserver également bon accueil.

V.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI PIEPER, directeur d'une fabrique d'armes, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Pieper, Henri, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Soest (Prusse), le 30 octobre 1840.

Il habite la Belgique depuis 1860 et dirige une importante fabrique d'armes à Liège. Il est inventeur de divers systèmes de fusils, et a obtenu plusieurs distinctions honorifiques dans les expositions internationales.

Il a épousé une femme d'origine belge et est père de 7 enfants.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 92 voix contre 3.

Votre Commission vous propose de lui réserver bon accueil.

VI.

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur EMSHEIMER, JOSEPH, expert-comptable liquidateur, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Emsheimer, Joseph, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Gocklingen (Bavière), le 5 février 1849.

Il habite la Belgique depuis 1869.

Il exerce la profession d'expert-comptable liquidateur. Il est époux d'une femme belge, dont il a deux enfants. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal, et il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 94 voix contre une.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

VII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JUNGERS, JEAN-PIERRE, avocat, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Jungers, Jean-Pierre, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Schweich, (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 novembre 1856.

Il habite la Belgique depuis le 7 octobre 1878 et exerce à Liège la profession d'avocat.

Il est veuf d'une femme belge, et a un enfant. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal, et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 85 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

VIII.

Par M. SIMONIS, sur la demande du sieur CLÉMENT-EGON DE FÜRSTENBERG, propriétaire, à Remersdael (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Clément-Egon de Fürstenberg sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Merheim (Prusse rhénane), le 21 mai 1846.

Il habite la Belgique depuis le 15 août 1867.

Le pétitionnaire a épousé la baronne Marguerite de Lilien et de ce mariage sont issus dix enfants, dont six encore en vie.

Il possède en Belgique environ 800 hectares de propriétés.

Il a satisfait dans notre Pays aux lois sur la milice et promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 87 voix contre 8.

Votre Commission vous propose de la prendre également en considération.

IX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FÉLIX-EMMANUEL VAN TROYEN, propriétaire, à Montzen (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Félix-Emmanuel Van Troyen sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Saint-Omer (France), le 18 juin 1838.

Il habite la Belgique depuis l'année 1871 et réside actuellement à Montzen.

Veuf de M^{me} Hamain, il a épousé en secondes noces la baronne de Broich.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 93 voix contre 2.

Votre Commission vous propose de la prendre également en considération.

X.

Par M. LEIRENS, sur la demande du sieur BUYSSEN, FRANÇOIS-JEAN, boulanger, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Buysen, François-Jean, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Rosendaal (Pays-Bas), le 27 juillet 1846.

Il habite la Belgique depuis 1863; il est établi en qualité de boulanger à Anvers, a épousé une Belge, dont il a eu sept enfants, tous nés à Anvers.

Le pétitionnaire s'engage à payer les droits d'enregistrement; il n'a pas été astreint au service militaire dans son pays.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, à l'unanimité des voix.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur KARCHER, EDOUARD-CHARLES, négociant, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Karcher sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Saarbrücken (Prusse), le 13 mars 1838.

Il habite la Belgique depuis 1871; il exerce la profession de négociant à Anvers; a épousé une Belge, est père de trois enfants nés au Havre; il s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités ne sont pas défavorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 80 voix contre 15.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VAN DETH, GERRIT, ingénieur, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Van Deth, Gerrit, sollicite la grande naturalisation .

Il est né à Amersfoort (Pays-Bas), le 18 mars 1837.

Il habite la Belgique depuis le 21 décembre 1868, a résidé à Bruxelles jusqu'au 7 septembre 1869, date à laquelle il est retourné dans son pays natal. En 1870 il est revenu à Bruxelles, et s'est établi comme ingénieur à Anvers. Il a épousé une Hollandaise, est père de cinq enfants dont quatre nés en Belgique, Il a satisfait aux lois sur la milice de son pays, et s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 85 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XIII.

Par M. LE COMTE THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sur la demande du sieur CONSTANT MORAINÉ, agent commercial, à Bruly (Namur).

MESSIEURS,

Le sieur Moraine, Constant, sollicite la grande naturalisation. Il est né à Gué-d'Hossus, arrondissement de Rocroy (France), le 4 janvier 1826.

Il habite la Belgique depuis l'année 1828; ses parents sont venus à cette époque habiter le royaume.

Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique et a été capitaine dans la garde civique.

Il est agent commercial à Bruly, province de Namur.

Il a épousé une femme belge et n'a pas d'enfant; il est veuf.

La naturalisation ordinaire lui a été accordée le 19 février 1879.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 90 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Moraine.

XIV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH-ALEXANDRE MORAINÉ, commerçant, à Bruly (Namur).

MESSIEURS,

Le sieur Joseph-Alexandre Moraine sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Gué-d'Hossus, arrondissement de Rocroy (France), le 2 août 1823.
Il habite la Belgique depuis 1828.

Il est actuellement commerçant et réside à Bruily, province de Namur. Il a épousé une femme belge, dont il a un enfant.

Il a satisfait aux lois sur la milice en Belgique.

Les rapports des autorités sur sa conduite et sa moralité sont très favorables.

La demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 91 voix contre 4.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Moraine,

XV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EMILE-MARIE-CLÉMENT-JOSEPH NEYS, avocat, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Neys, Emile-Marie-Clément-Joseph, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Maastricht (Pays-Bas), le 23 septembre 1854.

Il habite la Belgique depuis le 15 avril 1863 et demeure à Liège, où il est avocat.

Il a épousé une femme belge; il est père de deux enfants nés à Liège.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Les rapports des autorités ne contiennent aucun renseignement défavorable sur le pétitionnaire.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 72 voix contre 23.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande du sieur Neys.

XVI.

Par M. DE PRET ROOSE DE CALESBERG, sur la demande du sieur BACHUS, JACOB-HUBERT, rentier, à Berchem-lez-Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Bachus, Jacob-Hubert, sollicite la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Maasbracht (Pays-Bas), le 3 juillet 1835.

Il habite la Belgique depuis le mois de mai 1858.

Il a résidé successivement à Anvers et à Berchem.

Le sieur Bacchus a satisfait aux lois sur la milice et se trouve dans le cas d'exception visé par la loi du 7 août 1881 pour être dispensé du droit d'enregistrement.

Il est marié et n'a pas d'enfant.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 88 voix contre 7.

Votre Commission vous propose de lui réserver bon accueil.

XVII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VAN GLABBEEK, PIERRE-FRANÇOIS, maître-maçon, à Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Pierre-François Van Glabbeek, maître-maçon, à Anvers, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Berg-Eyk (Pays-Bas), le 1^{er} octobre 1830.

Il habite la Belgique depuis vingt-cinq ans ; il est établi à Anvers comme maître-maçon depuis 1867. Il est marié en troisièmes noces et a sept enfants, tous nés à Anvers ; sa femme est Belge. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays et promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, à l'unanimité des 95 suffrages.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Van Glabbeek.

XVIII.

Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur CHARLES-DANIEL DE MORENHOVEN, traducteur-juré et professeur d'allemand, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur de Morenhoven, Charles-Daniel, traducteur juré et professeur d'allemand à Liège, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Enzen (Prusse), le 6 décembre 1827 et habite la Belgique depuis 1857. Il a épousé une femme belge et réunit les conditions exigées par la loi du 6 août 1881 pour l'obtention de la faveur qu'il sollicite.

Le pétitionnaire a déjà versé dans la Caisse de l'Etat la somme de 500 francs fixée par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 90 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur FRANÇOIS-MARIN-EGIDE HEYNINX, architecte principal des bâtiments civils, à Schaerbeek-lez-Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Marin-Egide Heyninx, qui sollicite la grande naturalisation, est né à Amsterdam, le 13 février 1847.

Il habite la Belgique depuis longtemps déjà, ayant, en 1879, obtenu la naturalisation ordinaire.

Le sieur Heyninx s'est engagé à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 94 voix contre 1.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-FRANÇOIS HOUDREMONT, régent à l'école moyenne de l'Etat, à Limbourg (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Houdremont, Henri-François, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Luxembourg, le 9 janvier 1846, et habite la Belgique depuis 12 ans.

Le pétitionnaire réside à Limbourg, où il remplit les fonctions de régent de l'école moyenne de cette ville.

Il a, en 1876, épousé une femme belge; un enfant est issu de cette union.

Le sieur Houdremont a satisfait aux lois sur le service militaire et s'est engagé à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 90 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXI.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur CHARLES-FRANÇOIS-ADOLPHE-OTTO INGENOHL, courtier en tabacs, à Berchem-lez-Anvers.

MESSIEURS,

Le sieur Ingenohl, Charles-François-Adolphe-Otto, qui sollicite la grande naturalisation, est né à Neuwied (Prusse), le 18 novembre 1849.

Il habite la Belgique depuis 1871 et a épousé une femme allemande. Deux enfants sont issus de cette union, dont un est né en Belgique.

Le pétitionnaire, qui a satisfait dans son pays aux lois sur le service militaire, a pris l'engagement de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 82 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur MARTIN-FRÉDÉRIC-ANDRÉ
OPPERMANN, directeur de verreries, à Gilly (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Oppermann, Martin-Frédéric-Chrétien-André, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Hanovre, le 12 avril 1846.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} mars 1869, et par arrêté royal du 30 octobre 1871 il a été autorisé à y établir son domicile. Il est actuellement ingénieur-directeur des importantes verreries de la société Jonet et C^{ie}, et habite Gilly.

Il a épousé une Belge et en a deux enfants nés en Belgique.

Il a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur le service militaire.

Les rapports des autorités lui sont entièrement favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 89 voix contre 6.

Votre Commission vous propose d'accueillir cette demande.

Le Secrétaire,
J. VAN SCHOOR.

Le Président,
Baron T'KINT DE ROODENBEKE.